

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT TROIS**

**Le 20 juillet 2023 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2023

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence (ne prend pas part au vote), Mme CALLEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, Mme TROUILLET Nelly, M. CHENAUD Fabrice, M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. HERTZOG Etienne à M. BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, Mme TROUILLET Nelly à M. LAMARQUE Michel, M. CHENAUD Fabrice à Mme CALLEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M. LAPALLUS Marc, (Cuinzier)

**N°2023/N°118**

### **OBJET : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF**

M. René VALORGE, Président informe les conseillers communautaires que compte tenu des besoins croissants en matière d'espace et d'organisation du bâtiment, Charlieu Belmont Communauté (CBC) doit réaliser des travaux d'agrandissement du centre administratif situé au 9 place de la Bouverie – 42190 CHARLIEU. Ce programme a d'ailleurs été prévu au budget et en autorisation de programme.

L'objectif est de pouvoir répondre aux besoins d'accueil des agents, réunions des élus et s'adapter à l'évolution des compétences prises en charge par la collectivité, dans un espace adapté (PMR...)

Pour ce faire, il a été lancé une consultation de maîtrise d'œuvre afin de mener à bien les opérations de conception et l'accompagnement aux travaux d'aménagement et d'agrandissement du bâtiment jusqu'à la limite de la propriété, pour une superficie d'environ 250 m<sup>2</sup>. Le projet devra s'intégrer dans le projet d'ensemble de la Ville de Charlieu qui est en train de requalifier la place de la Bouverie sur laquelle se trouve le centre administratif.

Les objectifs attendus sur la mission de maîtrise d'œuvre dans la conception et réalisation du projet sont les suivants :

- Une enveloppe efficace du bâtiment afin de réduire les consommations énergétiques
- Mise en place d'énergies renouvelables quand cela est possible
- Garantir la pérennité du bâti et limiter la maintenance
- Assurer le confort des usagers été comme hiver

- Puits de lumière (luminosité naturelle suffisante mais en prenant en compte les contraintes de maintenance et de déperdition de chaleur)
- Respect des cibles urbanistiques, architecturales et environnementales.
- Le maître d'œuvre sera vigilant sur l'impact carbone des matériaux.

Pendant la durée des travaux, le bâtiment continuera son activité et sera donc occupé par les agents, élus et continuera à recevoir du public.

La mission de MOE comprendra les éléments de base suivants :

Les études de diagnostic et d'avant-projet (APS, APD, dossier de permis de construire + dossier accessibilité + ABF), les études de projet (PRO), DCE, l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), VISA des études d'exécution et de synthèse, la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET), l'assistance aux opérations de réception (AOR)

Le maître d'œuvre sera également chargé des missions complémentaires suivantes :

- DIAG
- La mission ordonnancement coordination et pilotage (OPC)
- SSI

Il s'agit d'un marché ordinaire pour lequel il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le montant estimatif du marché s'élève à 87 500 € HT (mission de base + missions complémentaires) = 105 000 € TTC soit une estimation à 13,5% pour la mission de base

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée au mois de septembre 2023.

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est juillet 2026.

Dans ces conditions, il a été lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

7 offres ont été déposées

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

Note globale sur 100 détaillée comme suit :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	60.0

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Le critère de la valeur technique sera décomposé comme suit :

- Pertinence de la méthodologie proposée et de la description de chaque phase de mission (articulation des différentes missions confiées dans le présent marché (conduite simultanée et/ou de manière ordonnancée, phasage et délais), nombre et forme des réunions pour l'avancement et la validation des différentes phases d'études de l'intervention, au regard de la particularité de l'opération pour =/20

- Pertinence de la démarche méthodologique pour apporter une haute valeur environnementale au projet = /10
- Délais proposés pour le rendu des différentes phases d'études, proposition de délai de travaux =/10
- Références similaires sur des agrandissements de bâtiments administratifs et chantiers similaires = /10
- Pertinence des moyens et de l'organisation proposée appréciée notamment au regard des CV des personnes affectées à la mission (Compétences et références des candidats notamment et diversité de l'équipe et experts mobilisables) = 10 points

La commission MAPA, composée du Président et du Vice-Président en charge du patrimoine, s'est réunie le 6 juin 2023, et a décidé d'entamer une négociation avec les 4 premiers seulement dans le classement. Les 4 candidats ont donc été convoqués à une négociation le mardi 20 juin 2023 dans nos locaux - Durée de l'entretien = 30 minutes.

L'essentiel des débats a porté sur les éléments suivants :

- Présentation d'une description précise de la compréhension du projet au regard des aspects et contraintes techniques du bâtiment existant et de l'agrandissement envisagé (ex : organisation du chantier en site occupé, ABF...)
- Discussion autour de tout aspect technique qu'il vous semblera pertinent de relever au regard du projet.
- Demande de confirmation de l'offre financière ou de présentation d'une nouvelle offre financière optimisée au regard notamment des éléments précités.

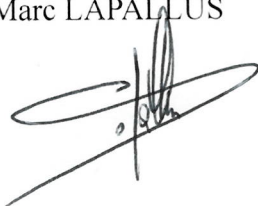
A l'issue des entretiens, 2 candidats ont proposé une nouvelle offre financière, tandis que 2 autres ont confirmé leur prix initial.

Il ressort des négociations que la société EQUILIBRE a mieux appréhendé le projet au niveau de sa compréhension technique. Sa proposition semble plus cohérente avec la salle de réunion au rez-de-chaussée, évitant ainsi le passage par l'étage par les bureaux pour les PMR. Par ailleurs, la présence de l'économiste au sein même d'EQUILIBRE, et non en tant que co-traitant semble être un plus. L'effort financier consenti est de 2,99%.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Retiens la société EQUILIBRE, sise, 1, Place de Verdun 42300 MABLY, pour la maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement du bâtiment du centre administratif,
- Valide le montant du marché fixé à 73 540,55 € HT (forfait provisoire) soit un taux de rémunération de 11,45 % au regard de l'estimation des travaux (642 500 € HT) = 88 248.66 € TTC,
- Autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement du bâtiment du centre administratif, et tous les documents afférents,
- Dit que les dépenses sont prévues en investissement sur le budget principal.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Cuinzier  
M. Marc LAPALLUS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230720-2023-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2023

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M. René VALORGE